



PREFECTURE DE LA MEUSE

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
DU BASSIN DE COMMERCY**

Commercy, lundi 18 juillet 2011

Four handwritten signatures or initials in black ink, arranged in two columns. The left column contains two signatures, and the right column contains two signatures. The signatures are stylized and difficult to read.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BASSIN DE COMMERCY

SOMMAIRE

1. CONVENTION ETAT – COLLECTIVITES TERRITORIALES – PARTENAIRES
2. PLAN DES FICHES ACTIONS
3. FICHES ACTIONS
4. ANNEXE:TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BASSIN DE COMMERCY

En présence et sous le haut patronage de M. Gérard LONGUET,
Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

ENTRE

L'Etat, représenté par Mme Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse

ET

La Région Lorraine, représentée par M. Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional

Le Département de la Meuse, représenté par M. Christian NAMY, Président du Conseil Général

La Ville de Commercy et la Communauté de Communes du Pays de Commercy, représentées par M. Bernard MULLER, Maire et Président

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Meuse, représentée par M. Michel JUBERT, Président

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse, représentée par Mme Lucette COLLET, Présidente

La Chambre d'Agriculture de la Meuse, représentée par M. Jean-Luc PELLETIER, Président

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale,

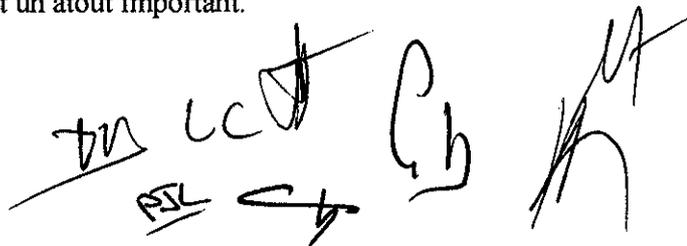
Vu la circulaire n° 5318/SG du Premier ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

PREAMBULE

L'indispensable revitalisation d'un territoire économiquement fragile

L'arrondissement de Commercy est composé de sept cantons et cent-trente-six communes et compte 45 000 habitants. Sa densité de population est faible (23 habitants/km²).

Il connaît, depuis 1999, un regain démographique, un rajeunissement de la population et une hausse de la population active grâce à sa frange Est, limitrophe de la Meurthe et Moselle. La communauté de communes du Pays de Commercy a ainsi connu une augmentation de sa population de 5% entre 1999 et 2010. Un actif sur quatre travaille dans les départements voisins. La proximité de l'agglomération de Nancy est un atout important.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the document. From left to right, there are several sets of initials and signatures, including 'JL', 'C.D.', 'C.B.', and a large signature that appears to be 'M. PELLETIER'.

En revanche, la situation économique s'est dégradée du fait de la crise et un millier d'emplois industriels ont été supprimés en dix ans. Le revenu médian des ménages est un des plus faibles de Lorraine. Le taux de chômage a dépassé le seuil de 12 % de la population active en 2010. Il frappe particulièrement les jeunes et les personnes de plus de cinquante ans.

Les problèmes de recrutement sont bien identifiés : manque de mobilité et de qualification des demandeurs d'emploi, offre de formation insuffisante, salaires peu attractifs, forte présence de très petites entreprises.

Dans cette situation, l'annonce faite en juillet 2008 dans le cadre du redéploiement des armées de la dissolution à venir du 8^e Régiment d'Artillerie de Commercy a été brutalement ressentie.

Afin de tenir compte des difficultés spécifiques du bassin de Commercy et de l'impact d'une telle décision, le Président de la République, au nom de l'Etat, s'est engagé « *à surseoir à cette fermeture, tant qu'une compensation équivalente en termes d'emplois ne serait pas trouvée* ».

C'est la raison pour laquelle la démarche de redynamisation du bassin de Commercy bénéficiera de l'ensemble des aides prévues par l'Etat pour l'accompagnement territorial du redéploiement des armées et que les territoires des trois communautés de communes du Pays de Commercy, de Void et du Val des Couleurs seront ciblés en priorité pour les actions de création d'emplois.

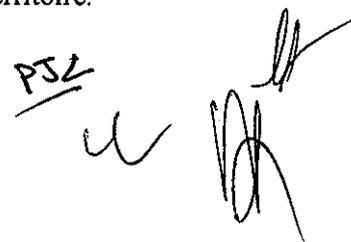
Le présent contrat de développement économique est destiné, de la part de l'Etat, à compenser la réduction de format du 8^{ème} RA depuis 2008 et à tenir compte des emplois industriels disparus depuis dix ans, dans le cas spécifique d'une petite ville dont l'armée est un acteur principal. Le ratio des effectifs militaires présents à Commercy, en rapport à la population de la communauté de communes du pays de Commercy, est en effet un des plus élevés au niveau national.

Le contrat de développement économique : un outil au service du territoire

Lors du comité de pilotage installé le 18 janvier 2010 par le Préfet de la Meuse en vue de l'élaboration d'un contrat de développement économique du bassin de Commercy, il a été décidé de mener à bien, en concertation avec les acteurs locaux, un diagnostic permettant d'identifier les atouts et les handicaps de ce territoire et de dégager des axes porteurs d'un développement local durable.

L'Etat s'est engagé à soutenir cette démarche en lui allouant une enveloppe de 10 millions d'euros, constituée pour deux tiers par le Fonds de Restructurations de la Défense (FRED) et pour un tiers du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT). Compte tenu du nombre et de la qualité des projets présentés, cette enveloppe atteindra la somme de 14 348 291 €, dotations spécifiques comprises.

Ce dispositif contractuel a pour but de faciliter la mobilisation conjointe des acteurs locaux et de l'Etat. Il se conçoit comme un cadre permettant de réunir un partenariat actif fondé sur la poursuite d'objectifs partagés, de préciser le rôle et l'engagement de chacun des acteurs et de coordonner la mise en œuvre du processus de revitalisation économique du territoire.

PSZ


Le contrat est un outil financier visant à soutenir un ensemble d'actions collectives génératrices d'emplois, à faciliter les projets de développement des entreprises locales, à dynamiser la création d'entreprises, à diversifier le tissu économique et à développer les filières de formation.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat

Le contrat de développement économique du bassin de Commercy, accompagné de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois comparable au nombre d'emplois disparus et un volume d'activité économique directe et indirecte suffisant pour redynamiser le territoire concerné.

Les partenaires signataires du présent contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour accompagner la démarche de redynamisation du bassin de Commercy.

Article 2 – Périmètre retenu

Dans la mesure où le redéploiement des armées¹¹ est susceptible d'affecter plus particulièrement le périmètre des communautés de communes du Pays de Commercy, de Void et du Val des Couleurs, la majorité des actions retenues dans ce contrat concerne en priorité le territoire de ces communautés de communes, dit « périmètre restreint ».

Toutefois les actions s'inscrivant dans les axes stratégiques de développement et concourant à l'attractivité du bassin de Commercy pourront être éligibles sur tout l'arrondissement de Commercy après validation du comité de pilotage.

Article 3 – Durée

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible une fois par un avenant d'une durée de 24 mois maximum.

Article 4 – Actions de redynamisation

Quatre axes prioritaires sont retenus pour le présent contrat. Ils découlent du diagnostic territorial financé par le ministère de la défense, mené en 2010 par le cabinet BPI et auquel ont participé la plupart des acteurs économiques et territoriaux de la Meuse.

- Axe 1 : Développement de l'attractivité du territoire
- Axe 2 : Développement de l'activité du secteur bois, énergie et éco-activités
- Axe 3 : Développement du secteur agroalimentaire
- Axe 4 : Développement de l'offre touristique, culturelle et d'hébergement.

Handwritten signatures and initials: LC, BPI, and several other illegible signatures.

Axe 1 : Développement de l'attractivité du territoire

Le premier axe du plan d'actions concerne le renforcement de l'attractivité du territoire avec :

- le renforcement de l'offre territoriale à destination des entreprises
- le développement de l'offre de prestations technologiques aux entreprises
- l'amélioration de la visibilité de l'offre d'accueil et d'hébergement des entreprises
- l'amélioration du soutien aux porteurs de projets de création, reprise et développement d'entreprises
- la mise en place d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en complémentarité avec Bure et le Toulousain
- l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial du territoire permettant de renforcer l'image du territoire et de le « vendre » aux investisseurs potentiels.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 1-2 à 1-11 annexées au présent contrat.

Axe 2 : Développement de l'activité du secteur bois, énergie et éco-activités

Le second axe du plan d'actions concerne le développement du secteur bois, énergie et éco-activités avec :

- la prospection d'entreprises de la filière désireuses de se développer dans un cadre dynamique
- la réalisation des études de marchés permettant de déterminer le potentiel de chaque type d'offre : éco-rénovation, éco-construction
- la création d'un groupement d'entreprises et le développement d'une offre intégrée sur le segment de l'éco-construction de bâtiments
- l'animation de la filière bois.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 2-1 à 2-2 annexées au présent contrat.

Axe 3 : Développement du secteur agroalimentaire

Le troisième axe du plan d'actions concerne le développement du secteur agroalimentaire avec :

- le développement des circuits courts et l'accompagnement de la structuration de la filière
- la réalisation d'études de marché permettant de déterminer la faisabilité du projet de création d'une unité de découpe de viandes et le soutien à la trufficulture.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 3-1 à 3-3 annexées au présent contrat.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, the initials 'CC', 'PTZ', and 'CB'.

Axe 4 : Développement de l'offre touristique, culturelle et d'hébergement

Le quatrième axe du contrat concerne le développement du secteur du tourisme avec :

- la mobilisation des acteurs du tourisme et du développement local autour d'un projet « cohérence et attractivité »
- la consolidation de l'offre existante d'hébergement touristique et le soutien au développement de nouvelles offres
- l'enrichissement de l'offre : étude de faisabilité de requalification du site des carrières d'Euville
- le développement de l'image du territoire : le Vent des forêts et le Château de Thillombois
- la valorisation du patrimoine culturel et historique.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 4-1 à 4-2 annexées au présent contrat.

Article 5 – Gouvernance du contrat

Ce contrat est conçu comme un cadre permettant de réunir les conditions d'un partenariat actif fondé sur la poursuite d'objectifs partagés et de préciser le rôle et l'engagement financier de chacun des acteurs.

Le pilotage du contrat (élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi) est assuré par le préfet de la Meuse. Il est assisté par un chef de projet, rattaché à la CCI de la Meuse, chargé de la coordination du dispositif pour l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, organismes consulaires, associations...).

Un comité de pilotage partenarial assure le suivi de la mise en œuvre du contrat. Ce comité est composé de l'Etat, du conseil régional, du conseil général, de la ville de Commercy, du Pays de Commercy (les 3 communautés de communes du pays de Commercy, Val des Couleurs et Void) et des autres collectivités concernées par les dossiers présentés.

Le suivi opérationnel du contrat est assuré par un comité de suivi, groupe technique, animé par le sous-préfet de Commercy, constitué des directions générales du Conseil régional, du Conseil général, de la communauté de communes du Pays de Commercy, d'un représentant du Pays Haut Val de Meuse, de la ville de Commercy, de la chambre de commerce et d'industrie de la Meuse, du délégué régional aux restructurations de la défense. Les porteurs des projets inscrits au contrat seront associés aux réunions les concernant.

La signature du contrat sera précédée, pour ce qui concerne l'Etat, d'une validation par le cabinet du Premier Ministre, après examen en réunion du comité technique interministériel (CTI) des actions et des plans de financement correspondants.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including 'LC', 'P', 'M', 'PT?', and a large signature.

Article 6 – Contributions financières

Le contrat s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat de 14 348 291 €, dotations particulières comprises.

Les collectivités territoriales et les partenaires signataires consolideront les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire dans le cadre de leurs dispositifs d'intervention et dans la limite des crédits disponibles, permettant ainsi d'accompagner les actions retenues dans le contrat et d'atteindre les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans la cadre du présent contrat dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque fond.

Au cours de sa mise en œuvre, le contrat peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Le comité de pilotage examinera une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par l'outil de suivi PRESAGE et procédera à une évaluation des actions du contrat et si nécessaire à des réaffectations.

Article 7 – Validation des dossiers

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation de droit commun liées aux financements mobilisables.

Article 8 – Evaluation

Les créations d'emploi seront validées par l'unité territoriale meusienne de la DIRECCTE. Les créations de valeur sont à faire valider par la DRFIP et la DIRECCTE (pôle 3E).

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an et examinera les conditions d'exécution du contrat. Il fera notamment le point sur l'engagement des crédits prévus au contrat et l'analyse de la situation économique globale du bassin de Commercy, dont la situation de l'emploi privé et public. Il devra par ailleurs évaluer les créations d'emplois générées ou induites par les fonds mobilisés par le contrat.

Fait à Commercy, le 18 juillet 2011

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several distinct marks, including what appears to be a signature 'LC', 'PCU', and other illegible scribbles.

Plan des fiches actions

AXE 1: Développement de l'attractivité du territoire

- Action 1-1** Coordonner et animer les actions du schéma de développement économique
- Action 1-2** Aménagement de 3 zones d'activités
- Action 1-3** Créer des infrastructures d'accueil pour les entreprises
- Action 1-4** Mettre en place une démarche de GPEC
- Action 1-5** Améliorer et intensifier l'offre de prestations technologiques aux entreprises
- Action 1-6** Aide directe aux entreprises (enveloppe décentralisée)
- Action 1-7** Détecter et attirer des projets créateurs d'emplois
- Action 1-8** *Réouverture de la Gare de Lérouville aux passagers (projet à finaliser)*
- Action 1-9** Créer un écoquartier au centre ville de Commercy
- Action 1-10** Promouvoir l'offre territoriale
- Action 1-11** *Développer l'offre de services à la personne (projet à finaliser)*

AXE 2: Développement de l'activité des secteurs bois, énergies, éco-activités

- Action 2-1:** Réaliser les études préliminaires et conduire une action collective visant à préparer un pôle bois/BTP axé sur les 2èmes et 3ème transformations du bois
- Action 2-2:** Animer la filière bois

AXE 3: Développement du secteur agro-alimentaire

- Action 3.1:** Développer les circuits courts et accompagner la structuration de la filière
- Action 3.2:** Envisager la création d'un centre d'abattage et de découpe de viandes
- Action 3.3:** Soutenir l'expérimentation en trufficulture

AXE 4: Attractivité de l'offre culturelle, touristique et d'hébergement

- Action 4-1:** Améliorer la cohérence de l'offre touristique et développer l'offre d'hébergement
- Action 4-2:** Enrichir l'offre d'activités touristiques, culturelles et développer l'image du territoire; valoriser le patrimoine culturel et historique.

9

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action
1-1

Coordonner et animer les actions du schéma de développement économique

Description de l'action

La mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat territorial nécessite la conduite d'un travail d'ingénierie de projet, d'instruction administrative et financière de dossiers, et de suivi pendant toute la durée du contrat.

Ce travail conduit de façon coordonnée et en réseau, au profit de l'ensemble des maîtres d'ouvrages du contrat, permet d'optimiser les ressources et de favoriser la réalisation des actions et des objectifs fixés.

Un chef de projet a été recruté par la CCIT de la Meuse et mis à disposition du comité de pilotage afin d'assurer la coordination, l'animation et la mise en œuvre du contrat de développement économique de l'arrondissement de Commercy.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Assurer un accompagnement permanent en ingénierie des opérations du contrat de développement économique en associant les compétences fournies par les services signataires et les autres acteurs du territoire, sous le contrôle du comité de pilotage.
- Assurer le lien avec les partenaires financiers ainsi qu'avec les maîtres d'ouvrage du contrat.

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre
CCIT de la Meuse

Partenaires
Etat

Début de l'opération / calendrier de réalisation
A partir du 2 Mai 2011 (pré-financement) et pendant la durée du contrat (CDD de 3 ans)

Plan de financement

Financeurs	Montants HT			Taux de financement
	Année 1	Année 2	Année 3	
FNADT Défense	123 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €	100,00%
Total	367 000,00 €			100,00%

Suivi et évaluation

- Points de situation et bilans à présenter au comité technique et au comité de pilotage

AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique

N° Fiche action 1-2	Aménagement de 3 zones d'activités
-------------------------------	---

Description de l'action

L'arrondissement de Commercy ne dispose pas de suffisamment d'espaces fonciers aménagés permettant l'accueil d'activités créatrices d'emplois.

Pour répondre à ce besoin, le territoire va se doter de zones d'activités structurantes:

a- Pagny-sur-Meuse: étendre et requalifier la zone d'activités départementale existante dans le cadre d'une procédure ZAC - deux secteurs de 5 hectares chacun

b- Lérouville: la codecom du Pays de Commercy souhaite saisir une opportunité foncière située sur un axe passant; la fiche vise à l'aménagement d'une zone d'activités et à la construction d'un bâtiment de 2600m² - 2 à 3 hectares

c- Commercy: créer la zone d'activités dite « du Seugnon » sur la RD964 en tenant compte de critères environnementaux - 27 hectares (première tranche de 9,7 hectares)

Les projets devront s'inscrire dans un cadre départemental afin de garantir la cohérence de l'attractivité de l'arrondissement de Commercy.

Une programmation pluriannuelle devra être définie et des priorités établies.

Etapas de mise en œuvre:

- Réaliser les études d'aménagement et viabiliser les terrains
- Construire des bâtiments industriels (cas de Lérouville)

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Développer une offre foncière adaptée au marché
- Attirer des entreprises créatrices d'emplois et maintenir les activités existantes

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

Pagny-sur Meuse: syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Parcs d'Activités Economiques de Val Sud Meuse + Aménageur

Lérouville: codecom du Pays de Commercy

Commercy: codecom du Pays de Commercy

Partenaires

Etat – Chambres consulaires – Meuse entreprises - GIP OM

CG: requalification RD pour Pagny et accès de Lérouville

Conseil régional (exclusivement sous forme d'aide à l'investissement aux entreprises qui s'implanteraient sur la zone)

Début de l'opération (démarrage des travaux) / calendrier de réalisation

Pagny-sur-Meuse: fin 2012 début 2013

Lérouville: début 2012

Commercy: début 2013

Plan de financement (hors foncier) de la zone d'activités de Pagny-sur-Meuse
Esquisse sur la base d'un scénario réalisé au stade des études de faisabilité, amenée à évoluer – Budget prévisionnel total de 3 904 000 € HT (hors foncier).

Potentiellement éligible FEDER (A52) pour le raccordement HD – préfecture de la Meuse

Financeurs	Montants HT en €	Taux de financement
Syndicat mixte	1 104000,00 €	28,28%
GIP**	1 408 000,00 €	36,06%
FRED	1 392 000,00 €	35,65%
TOTAL	3 904 000,00 €	100,00%

Plan de financement (hors foncier) de la zone d'activités de Lérrouville

Esquisse amenée à évoluer

Montant des travaux et accès: 2 700 000€ TTC, soit 2 257 000 € HT incluant la construction d'un bâtiment de 2600m2

Financeurs	Montants HT en €	Taux de financement
Codecom	451 500,00 €	20,00%
GIP**	677 250,00 €	30,00%
DETR développement éco* enveloppe 2012	451 500,00 €	20,00%
FRED	677 250,00 €	30,00%
TOTAL	2 257500,00 €	100,00%

Plan de financement (hors foncier) de la zone d'activités dite « du Seugnon » à Commercy

Esquisse amenée à évoluer

(études 54 345 € HT+ travaux)

Financeurs	Montants HT en €	Taux de financement
Codecom	500 000,00 €	20,00%
GIP**	750 000,00 €	30,00%
DETR développement éco* enveloppe 2013	500 000,00 €	20,00%
FRED	750 000,00 €	30,00%
TOTAL	2 500 000,00 €	100,00%

* potentiellement éligible sous réserve de la reconduite de la catégorie «développement éco»

** éligibilité et taux d'intervention à titre indicatif

Suivi et évaluation

- Nombre d'emplois créés, d'entreprises installées, nombre d'hectares viabilisés

AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique

N° Fiche action
1-3

Créer des infrastructures d'accueil pour les entreprises
Pépinière d'entreprises, hôtels d'entreprises, bâtiments relais

Description de l'action

La pépinière d'entreprises, l'hôtel d'entreprises et le bâtiment relai sont des maillons essentiels pour l'accompagnement et le développement de projets créateurs d'emplois. Ils s'inscrivent dans un dynamisme de cohérence territoriale en matière de développement économique.

a- La codecom du Pays de Commercy souhaite créer une pépinière d'entreprises sur la zone de la Louvière. Eco-construite, elle sera la vitrine du savoir-faire local.

La CCIT de la Meuse prendra en charge l'animation de la pépinière (et 30% des coûts de l'animation); dès janvier 2012 elle mettra en place une antenne d'AJC 55 à Commercy dans les locaux du Manège Marguerite mis à disposition par la mairie de Commercy avant le transfert au sein de la pépinière début 2013.

b- La codecom du Pays de Commercy envisage également de créer (ce qui sous entend destruction de certains bâtiments existants) ou de réhabiliter des bâtiments anciennement occupés par Air Liquide d'une superficie totale de 13 600 m² - à définir au regard d'une étude.

Elle souhaite y aménager un hôtel d'entreprises qui permettra de s'inscrire dans la continuité de la pépinière en accueillant notamment les entreprises arrivées à maturité.

c- La codecom du Val des Couleurs a pour projet d'acquérir un bâtiment d'une surface de 880m² (820m² d'ateliers et 60m² de bureaux) situé sur la zone de Tusey afin de proposer une offre de bâtiments relais à vocation artisanale à Vaucouleurs.

d- La commune de Sampigny envisage la requalification en hôtel d'entreprises l'ancien dépôt militaire de 5800m² situé en zone artisanale (sur l'axe routier Commercy / Saint Mihiel) afin de préserver l'emploi existant (12 personnes) et de favoriser le développement ultérieur de la zone.

a- Etapes de mise en œuvre de la pépinière d'entreprises à Commercy:

- Etudes préalables
- Mise en place de l'antenne d'AJC 55 dès N-1 (janvier 2012)
- Construction de 5 ateliers avec bureau intégré (4 de 180m² et un modulable de 540m²), 8 bureaux de 20m², communs (accueil, reprographie, salle de réunion)
- Animation

b- Etapes de mise en œuvre de l'hôtel d'entreprises à Commercy

- Acquisition des bâtiments et pré-projet
- Réalisation des travaux de réhabilitation/ construction

c- Etapes de mise en œuvre du bâtiment relais à Vaucouleurs

- Acquisition du bâtiment et pré-projet
- Réalisation des travaux de réhabilitation/ construction

d- Etapes de mise en œuvre de l'hôtel d'entreprises à Sampigny

- à définir

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Doter le territoire de locaux aménagés pour les créateurs d'entreprises et leur proposer des services partagés ainsi qu'un partenariat structuré
- Soutenir les entreprises pour assurer leur développement et leur insertion dans le tissu économique local (accompagnement post création des entreprises quittant la pépinière pour l'hôtel d'entreprises ou une zone d'activités de l'arrondissement)
- Proposer aux entreprises une offre immobilière opérationnelle
- Créer un emploi direct (animation de la pépinière), maintenir l'emploi existant et accueillir des entreprises ayant des projets de création d'emplois.

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

a-b- Infrastructures de Commercy: envisagé par la codecom du Pays de Commercy assistée de la CCIT pour l'animation de la pépinière (dès N-1)

c- Infrastructure de Vaucouleurs: codecom du Val des Couleurs

d- Infrastructure de Sampigny: codecom du Sammiellois ou commune de Sampigny

Partenaires

Etat- Europe - Chambres consulaires – Meuse entreprises -
Conseil régional - GIP OM

Début de l'opération / calendrier de réalisation

a- Pépinière: Phase d'études dès septembre 2011, début des travaux septembre 2012, ouverture début 2013

b- Hôtel d'entreprises à Commercy: à définir

c- Bâtiment relais à Vaucouleurs: à définir

d- Hôtel d'entreprises à Sampigny: à définir

Plan de financement de la pépinière d'entreprises

Etudes et construction de la pépinière

Financeurs	Montants en € HT	Taux de financement
Codecom	240 000,00 €	16,00%
Autres financeurs	280 000,00 €	18,70%
GIP***	300 000,00 €	20,00%
DETR développement éco* enveloppe 2012	375 000,00 €	25,00%
FEDER (mesure B11)** géré par Conseil régional	105 000,00 €	7,00%
FNADT Défense	200 000,00 €	13,30%
Total	1 500 000,00 €	100,00%

**le FEDER interviendra au maximum à hauteur de 35% des dépenses éligibles (surcoût lié à l'éco-construction) dans le respect des régimes d'encadrement des aides. Le montant FEDER ne pourra excéder le montant total des aides publiques nationales.

Animation de la pépinière sur 3 ans (de N-1 à N+2)

Financeurs	Montants en € HT	Taux de financement
CCIT	66 891,00 €	30,00%
FNADT Défense	156 079,00 €	70,00%
TOTAL	222 970,00 €	100,00%

Plan de financement de l'hôtel d'entreprises

Cession des bâtiments par Air Liquide à l'Euro symbolique.

Estimation des travaux dans le cas de réhabilitation sur la base de ratios:

2 400 000 € TTC soit 2 006 690 € HT

Financiers	Montants en € HT	Taux de financement
Codecom (dont 150 000 € liés aux obligations de revitalisation d'Air Liquide)	401 338,00 €	20,00%
GIP***	401 338,00 €	20,00%
DETR développement éco* enveloppe 2012	501 672,00 €	25,00%
FNADT Défense	702 342,00 €	35,00%
TOTAL	2 006 690,00 €	100,00%

Plan de financement du bâtiment relais de Vaucouleurs

Estimation des travaux dans le cas de réhabilitation sur la base de ratios: 4 000 000 € TTC soit 334 448 € HT

Financiers	Montants en € HT	Taux de financement
Codecom	66 890,00 €	20,00%
GIP***	66 890,00 €	20,00%
DETR développement éco* enveloppe 2013	83 612,00 €	25,00%
FNADT Défense	117 056,00 €	35,00%
TOTAL	334 448,00 €	100,00%

Plan de financement de l'hôtel d'entreprises de Sampigny (estimation à confirmer)

Financiers	Montant HT en €	Taux de financement
Collectivités (codecom ou commune)	300 000,00 €	20,00%
GIP***	300 000,00 €	20,00%
Autre	137 500,00 €	9,17%
DETR* <u>si</u> porté par codecom	375 000,00 €	25,00%
FNADT Défense	137 500,00 €	9,17%
EPFL	250 000,00 €	16,66%
TOTAL	1 500 000,00 €	100,00%

*Dossier potentiellement éligible sous réserve de reconduite de la catégorie «développement éco».

*** Eligibilité et taux d'intervention à titre indicatif

Suivi et évaluation

- Nombre de projets accompagnés et d'entreprises installées
- Taux de survie à 3 ans des entreprises au sein de la pépinière
- Taux de remplissage et nombre d'entreprises transférées localement en fin de bail
- Nombre d'emplois créés

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action
1-4

**Mettre en place une démarche territoriale de GPEC:
Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences**

Description de l'action

Une démarche territoriale de GPEC (GPECT) doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur les ressources humaines du territoire et sur les évolutions et incidences RH des mutations économiques. Sur la base de ce diagnostic sur le territoire sont élaborés un plan d'action emploi-compétences permettant de répondre aux besoins, problématiques et/ou opportunités mis en évidence par le diagnostic ainsi que les modalités d'une évaluation des actions conduites. Ce plan pour le territoire de Commercy peut cibler un ou plusieurs secteurs d'activités, par exemple la filière d'éco-construction bois ou les services à la personne.

Le déploiement de la GPECT comporte donc 2 volets:

- la phase de diagnostic partagé à valeur prospective devant dégager des axes d'actions
- le plan d'actions et sa mise en œuvre au sein d'un accord territorial et partenarial.

Cette action devra s'articuler avec les différents cadres de contractualisation développés par le Conseil général et le Conseil régional, et prendre en compte les études et éléments de diagnostic existants. Cette GPECT devra aussi nécessairement s'articuler avec les expérimentations voisines menées sur le Toulinois et Bure.

Étapes de mise en œuvre

- Constitution du partenariat au sein d'un comité de pilotage
- Choix d'un porteur et lancement de la procédure permettant de réaliser un diagnostic partagé, reposant sur un diagnostic du territoire et un diagnostic des compétences; cette procédure pourra prendre la forme d'un CEP (Contrat d'Études Prospectives)
- Elaboration de l'accord territorial de GPEC (qui pourra prendre la forme d'un ADEC (Actions de Développement de l'Emploi et Compétences) devant fixer les priorités et construire un plan d'action en appliquant la démarche dite DCT (Démarche Compétences Territoire) développée régionalement visant une offre de services RH pour les entreprises et de sécurisation des parcours individuels
- Mise en place d'une évaluation in itinere et éventuellement recours à un accompagnement méthodologique.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Développer le socle de compétences des actifs
- Répondre aux besoins en emploi et compétences
- Sécuriser les parcours professionnels des actifs
- Prendre en compte au sein d'un même projet des publics en activité et des publics demandeurs d'emploi ou fort éloignés du marché du travail
- Rapprocher des secteurs professionnels en fragilité voire en déclin, les secteurs en expansion et ceux que l'on veut développer
- Permettre la mobilité professionnelle dans une dimension locale appropriée

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'ouvrage: La Maison de l'Emploi

Maîtrise d'œuvre: à définir par le comité de pilotage

Partenaires

PLAB/ CFA interconsulaire / CPER Lorraine / PER Ecurey / Meuse Nature environnement (volet éco construction) / ONF / Consulaires / AFPA / ARACT / Conseil régional, Conseil général, communautés de communes / partenaires sociaux

Début de l'opération / calendrier de réalisation

Septembre à décembre 2011: constitution du partenariat et choix du prestataire pour le diagnostic

Janvier à juin 2012: réalisation du diagnostic

Juin à Octobre 2012: contractualisation de l'engagement

Novembre 2012 à novembre 2015: plan d'action (ADEC territorial)

Plan de financement

Pas de financement pour la maîtrise d'ouvrage

Diagnostic :

Etat (sollicitation contrat) : 64 000€

Collectivités : 16 000€

Actions (sur une base contractuelle de 3 ans) :

Etat (sollicitation contrat) : 560 000€, montant calculé avec un taux de cofinancement maximum de 50% de l'assiette éligible globale d'un montant maximum prévisionnel de 1 120 000€.

Nota : par action, le taux de cofinancement Etat pourra être variable, inférieur ou supérieur à 50%, suivant le type et au regard des autres cofinancements.

Autres cofinancements : 560 000 € ; hormis la part « entreprises » que l'on peut estimer à 15% maximum, essentiellement sur les actions de formation, les autres cofinancements (collectivités, FSE, FPSPP, OPCA, DIRECCTE.....) ne peuvent être préjugés à ce stade et seront très variables, suivant que le porteur de l'action sera un OPCA ou non, et suivant le type d'action (ingénierie, formation,...), ainsi que de la variété des montages possibles (on peut penser à l'abondement et fléchage d'ADEC existants ; c'est d'ailleurs par ce type de montage que la DIRECCTE est susceptible d'intervenir)

Financeurs	Montant HT en €	Taux de financement
Diagnostic (CEP)	80 000,00 €	
Collectivités	16 000,00 €	20,00% du diagnostic
FNADT Défense (1)	64 000,00 €	80,00% du diagnostic
Plan d'actions (ADEC)	1 120 000,00 €	
OPCA/FSE/FPSPP/collectivités territoriales/ DIRECCTE/autres	392 000,00 €	35,00% du plan d'actions
Entreprises	168 000,00 €	15,00% du plan d'actions
FNADT Défense (2)	560 000,00 €	50,00% du plan d'actions
TOTAL	1 200 000,00 €	100,00%

Suivi et évaluation

Par le comité de pilotage, sur la base notamment de bilans intermédiaires et d'une évaluation in itinere.

De plus, les grilles d'analyse, les outils méthodologiques dont va se doter la DIRECCTE et autres bonnes pratiques et actions transversalisables qui vont être identifiées dans le cadre du plan d'expérimentations régional, pourront être mises à disposition et utilement venir concourir à la capitalisation régionale qui se met en place.

AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique

N° Fiche action | **Améliorer et intensifier l'offre de prestations technologiques aux entreprises**
1-5

Description de l'action

a- Projet de création d'une plate forme de contrôles non destructifs (CND) sur l'arrondissement de Commercy.

b- Développer l'aménagement numérique du territoire en lien avec le SDANT (schéma départemental pour l'aménagement numérique du territoire), réflexion menée par le Conseil général.

Etapas de mise en œuvre

L'objet de cette fiche est la réalisation des études de faisabilité économique et juridique.

a- Plateforme de contrôle non destructif: réalisation d'une étude de faisabilité économique sur le grand Est (Alsace, Franche Comté, Champagne Ardenne, Lorraine) sur la pertinence d'une plateforme de CND mutualisée (public/privé) offrant des prestations sur place et sur site aux entreprises intervenant dans les métiers de l'énergie et de la métallurgie.

Cette étude devra prendre en compte l'offre existante, les partenariats potentiels avec des entreprises, les opportunités de marché à 5 et 10 ans, identifier les obstacles ou les freins pour l'émergence d'une telle offre. L'objet de cette étude est d'évaluer les techniques de CND les plus pertinentes pour répondre aux contraintes des donneurs d'ordre notamment de l'énergie et des transports, 2 filières particulièrement présentes en Lorraine et dans le grand Est.

La localisation de cette plateforme se positionnera à équidistance de donneurs d'ordre en matière de CND: proche de Nancy (Fives Nordon, Converteam), à proximité de Chambley (projet Skylander), en relation directe avec les fondeurs de l'arrondissement de Treveray, Vaucouleurs, Dammarie sur Saulx.

Enfin ce sera un outil à terme indispensable destiné à répondre aux besoins de la filière de la métallurgie en lien avec la base logistique d'EDF à Velaines en Barrois.

b- Développer l'aménagement numérique du territoire: Lancer une étude « schéma d'ingénierie » ciblée qui permettrait de définir les besoins et de vérifier la faisabilité technique d'un projet de prolongation pour desserte à zone (incluant la possibilité d'obtention du label THD Zones d'Activités) et/ou des dessertes des zones résidentielles.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

a- Plateforme de contrôle non destructif:

- Mettre à disposition des PME/PMI un outil d'excellence et de référence offrant un ensemble de prestations en matière de CND aujourd'hui manquantes sur le territoire.
- Développer une offre de formation qualifiante et/ou diplômante avec les écoles de soudure par exemple des lycées Ligier Richier, Blaise Pascal, l'institut Loritz à Nancy.
- Faire émerger un outil structurant argument supplémentaire pour une candidature du grand Est à l'AAP filière dans le domaine des énergies.
- Compléter l'offre technologique de l'IRT M2P
- Créer 10 emplois directs

b/ Aménagement numérique du territoire:

- Vérifier les besoins relatifs aux technologies de l'information et de la communication et la faisabilité des projets sur les sites concernés
- S'intégrer dans une démarche de réflexion départementale et de cohérence des initiatives publiques dans le numérique.

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvrea- Plateforme de contrôle non destructif: Matérialiab- Aménagement numérique du territoire: codecoms du Pays de Commercy, de Void-Vacon, du Val des Couleurs**Partenaires**a- Plateforme de contrôle non destructif: ENERGIC, Materalia, Aeriade, CG55, GIP 55, Etat, Europe, Centre Technique Industriel de la Fonderie (CTIF)

Partenaires industriels type EDF, Areva, fondeurs de Meuse et Haute Marne

CRITT MDTs / CMDT / UDL (INPL+IJL)

b- Aménagement numérique du territoire: DDT / CG / CR / Etat / UE / NET 55 – DSP**Début de l'opération / calendrier de réalisation**a- Plateforme de contrôle non destructif: de septembre 2011 à décembre 2011b- Aménagement numérique du territoire: d'avril 2012 à avril 2013**Plan de financement des études de faisabilité**a- Plateforme de contrôle non destructif: 80 000 € TTC soit 66890 € HT

Financiers	Montants en € HT	Taux de financement
Matérialia	13 378,00 €	20,00%
Feder mesure A41	20 067,00 €	30,00%
FNADT Défense	33 445,00 €	50,00%
TOTAL	66 890,00 €	100,00%

Nota: en cas de mise en œuvre du projet de CND le montage financier suivant pourrait-être envisagé: montage à l'image des plateformes d'innovation (PFI – pertinence de cette plateforme à candidater à un AAP futur) - partenariat public/privé à hauteur de 50% dans le respect de la décision 623/2008 relative à l'encadrement des aides:

- 30% en investissement, 50% en fonctionnement sur les 3 premières années
- Feder sur mesure A33 (nouvelle rédaction) aide à hauteur de 30%

b- Aménagement numérique du territoire: 70 000 € TTC soit 58 528 € HT

L'étude pourra être co-financée par le GIP OM si et seulement si le projet aboutit à une mise en œuvre.

Financiers	Montants en € HT	Taux de financement
Codecoms	11 705,00 €	20,00%
FNADT Défense	46 823,00 €	80,00%
TOTAL	58 528,00 €	100,00%

Suivi et évaluation

Pertinence des informations collectées.

Création d'emplois directs et indirects si le projet se concrétise

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action Aide directe aux entreprises (enveloppe décentralisée)
1-6

Description de l'action

Une partie de l'enveloppe FRED est destinée à apporter une aide directe souple aux entreprises porteuses de projets d'investissement et/ou de créateurs d'emplois. Cet outil devra idéalement compléter les dispositifs existants afin de répondre à des besoins non couverts (capital, trésorerie...).

Sont concernées les entreprises situées ou souhaitant s'implanter dans l'arrondissement de Commercy. Le chef d'entreprise devra démontrer un fort engagement.

Etapas de mise en œuvre

- Déterminer le montant d'une enveloppe de crédits spécifiques
- Mettre en place un comité technique départemental présidé par le Préfet en charge:
 - de préciser les règles d'intervention dans le respect de l'encadrement communautaire et des règlements de chaque dispositif d'aide afin d'accompagner de façon cumulative ou isolée les projets de développement économique.
 - de valider une procédure de demande d'intervention, une procédure d'instruction et d'examen des dossiers
- Prospecter avec Meuse Entreprise et un cabinet de prospection exogène (cf action 1.7) afin de détecter/ faire émerger les projets.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Soutenir les entreprises éligibles grâce à un dispositif d'aide directe souple.

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

Entreprises bénéficiaires

Partenaires

Les 3 chambres consulaires, Meuse Entreprise, Adielor
Partenaires financiers: Région, GIP, FNRT, Alizé, CCIT, FEDER

Début de l'opération/ calendrier de réalisation

Été 2011: mise en place du comité technique départemental présidé par le Préfet
A partir de Septembre 2012: appel à projets, prospection

Plan de financement

Financeurs	Montant en € HT	Taux de financement
FRED	4 000 000,00 €	30% (entre 20% et 35%)
TOTAL		

Pourrait éventuellement entrer dans le cadre du FEDER « régime d'aide aux Entreprises » - lignes gérées par le Conseil régional.
A44 « favoriser la création, la transmission, la reprise d'entreprises » 30% dépenses éligibles
A43 « soutenir les investissements matériels et immatériels des PME/PMI » -
Pourrait également entrer dans le cadre du GIP OM « régime d'aides aux entreprises »

Suivi et évaluation

- Nb de projets identifiés, nombre de projets accompagnés
- Nb d'emplois créés rapporté au montant de l'aide octroyée
- Mesure de l'effet de levier (avec fonds privés et d'autres fonds publics)

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action **Détecter et attirer des projets créateurs d'emplois**
1-7

Description de l'action

Capter des projets créateurs d'emplois

a- Prospection endogene en partenariat avec la CCIT de la Meuse et Meuse Entreprises

b- Prospection exogene envisageable sur 2 axes:

- en partenariat avec Adielor et/ou CCIT et un cabinet de prospection exogène (cabinet en partie rémunéré en fonction des résultats obtenus)

ET

- la DATAR mandate l'AFII pour effectuer une prestation

Dans les 2 cas il faudra au préalable:

- Caractériser et qualifier l'offre territoriale afin de faire naître une offre d'exception
- Définir la stratégie de prospection, la cible

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Capter des projets créateurs d'emplois
- Insuffler une dynamique positive à notre territoire

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

CCIT

Partenaires

Région Lorraine / 3I Lorraine / Adielor / AFII / CCI, Meuse Entreprises / Afp, Amifop

Début de l'opération / calendrier de réalisation

Été 2011: caractériser l'offre, définir la stratégie de prospection, rédiger le cahier des charges, créer un support de promotion

22 Août 2011: lancer la consultation

Fin Septembre: choix du cabinet

Début Octobre: début de la prospection

Plan de financement

Cabinet: 80 000 € HT/ an sur 24 mois (12+12) / Support de communication: 10 000 € HT

Financier	Montant en € HT	Taux de financement
CCIT (apport de coordination)	42 500,00 €	20,00%
GIP *	80 000,00 €	37,65%
FNADT Défense	90 000,00 €	42,35%
TOTAL	212 500,00 €	100,00%

* Intervention possible à hauteur de 50% des frais de prestataire: éligibilité et taux d'intervention à titre indicatif

Suivi et évaluation

- Nb de projets identifiés, accompagnés, implantés
- Nb d'emplois créés et montant des investissements

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action
1-8

Réouverture de la gare de Lérouville aux passagers
Projet à reconsidérer en cours de contrat

Description de l'action

Réouverture aux passagers de l'ancienne gare de Lérouville.
A ce stade il est envisagé d'arrêter deux aller/retour de la liaison TER Metz/ Bar le Duc en gare de Lérouville.

La région finance actuellement une étude confiée à RFF afin de déterminer le coût des travaux.

Étapes de mise en oeuvre

- Etude pré-opérationnelle
- Travaux
- Plan de communication

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

Amélioration des infrastructures de transport, développement de l'habitat résidentiel, débouchés d'emplois

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

RFF

Partenaires

Région / RFF / SNCF

Début de l'opération

Calendrier de réalisation

Plan de financement

Suivi et évaluation

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action **Créer un écoquartier au centre ville de Commercy**
1-9

Description de l'action

La ville de Commercy souhaite s'engager dans une démarche de développement de l'offre d'hébergement favorisant une approche environnementale et un brassage social.
La ville est en cours d'acquisition d'un terrain d'un hectare en centre ville dans le but d'y réaliser un écoquartier « le lotissement des Capucins » (18 parcelles)
Il est envisagé de proposer aux particuliers et aux bailleurs sociaux une aide spécifique contre un engagement de bâtir des logements respectueux de l'environnement.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Développer l'offre d'hébergement en pilotant un modèle différent d'urbanisme
- Promouvoir une qualité de vie favorisant une approche environnementale
- Accueillir une nouvelle population (60 habitants supplémentaires, soit 1% de la population)
- Générer des retombées économiques dans les commerces

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

Ville de Commercy

Partenaires

Concession d'aménagement

Début de l'opération (aménagement)

2012

Calendrier de réalisation

2011: achat du terrain
Été 2011: choix du cabinet qui réalisera le cahier des charges
Automne 2011: élaboration du budget prévisionnel
2012: aménagement
2013-2014: construction

Plan de financement

1 000 000 € HT d'investissement + 100 000 € HT de prime à l'éco-construction

Financeurs	Montant en € HT	Taux de financement
Ville de Commercy	225 000,00 €	20,45%
GIP *	90 000,00 €	8,19%
FNADT	150 000,00 €	13,64%
FRED	635 000,00 €	57,72%
TOTAL	1 100 000,00 €	100,00%

* Eligibilité et taux d'intervention à titre indicatif

Potentiellement éligible FEDER- Etat/région pour le surcoût éco-construction

Suivi et évaluation

- Nombre de nouveaux habitants

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action
1-10

Promouvoir l'offre territoriale

Description de l'action

Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de l'arrondissement de Commercy:

- Faire connaître la dynamique impulsée par le contrat de développement économique .
- Faire naître une politique de marketing territorial complémentaire de la stratégie de communication du Département et de la Région en structurant la communication et la promotion du territoire.

Etapas de mise en œuvre:

- Créer un site internet spécifique au contrat de développement, vitrine de la dynamique amorcée sur le bassin (avec possibilité de déposer son projet en ligne)
- Créer et mettre en œuvre la politique de marketing territorial
 - Conception d'un axe de communication
 - Création d'un site internet
 - Promotion du cadre de vie
 - Promotion des zones d'activité
 - Communication autour de l'attractivité du territoire pour le grand public
 - Stratégie de communication autour d'une ou plusieurs filières clés

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

- Rendre visible et lisible la dynamique de développement économique amorcée sur l'arrondissement de Commercy
- Créer une image cohérente et attractive du territoire
- Renforcer et diffuser cette image auprès des investisseurs potentiels et des acteurs des secteurs concernés : implantation de nouvelles entreprises => création d'emplois

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre

Codecoms de l'arrondissement de Commercy

Partenaires

Conseil général de la Meuse

Début de l'opération / calendrier de réalisation

De septembre 2011 à juin 2014

Plan de financement: 300 000 € HT

Financier	Montant en € HT	Taux de financement
Codecoms	60 000,00 €	20,00%
FNADT Défense	240 000,00 €	80,00%
Total	300 000,00 €	100,00%

Suivi et évaluation

- Augmentation de la visibilité du territoire auprès des acteurs des secteurs choisis
- Nombre d'articles parus presse spécialisée et grand public

**AXE n°1: Développement de l'attractivité du territoire
Mise en œuvre des conditions du développement économique**

N° Fiche action
1-11

Développer l'offre de services à la personne
Projet à reconsidérer en cours de contrat

Description de l'action

1- S'inscrire dans une démarche d'égalité des chances et de mixité sociale en réhabilitant l'internat du lycée Henri Vogt de Commercy sur le modèle « internat d'excellence »

2- Créer une offre médicalisée à Commercy:

- Créer une unité médicale spécialisée « centre épilepsie » à Commercy, antenne du centre épilepsie Grand-Est
- Développer l'accueil, l'hébergement et les structures de services médicalisés aux personnes âgées et/ou handicapées en partenariat avec l'ADAPEIM de la Meuse.

Objectifs poursuivis – Résultats attendus

Maîtrise d'ouvrage +/- Maîtrise d'œuvre
Codecom du Pays de Commercy

Partenaires
Région

Début de l'opération

Calendrier de réalisation

Plan de financement

Suivi et évaluation